

LES GRANDES VOCATIONS DU TERRITOIRE COMMUNAL

L'ESPACE BATI

Il est constitué de deux "villages" distincts :

- la Neuve-Rue , en prolongement de Francastel
- Oursel-Maison , au fond de la vallée

La Neuve-Rue et Oursel-Maison peuvent accueillir de nouvelles habitations dans les terrains restés libres ("dents creuses ") et des activités légères (artisanat , petits commerces ...) . Des extensions de l'urbanisation , à vocation essentiellement résidentielle , sont prévues dans les deux villages :

- A la sortie Est de la Neuve-Rue
- Au sud d'Oursel-Maison

L'ESPACE A VOCATION AGRICOLE

Il occupe la majorité du territoire communal . Espace au relief de plateau peu marqué , voué aux grandes cultures , destiné uniquement à l'activité agricole .

La ferme isolée

La ferme de la Grange forme un point de repère et un élément marquant du plateau ; sa vocation agricole doit être conservée. Une extension limitée de ses activités est possible

L'ESPACE DE LA VALLEE

Par son relief accusé , ses bois et ses pâtures , il forme une entité à préserver pour la qualité de ses paysages et de son milieu naturel; et n'est pas destinée à recevoir des constructions . Il comprend les vallées sèches , espaces sensibles du point de vue hydraulique et impropres à l'urbanisation .

Les espaces boisés

Ils sont situés dans la vallée , autour d'Oursel-Maison . De superficie réduite , ils possèdent un intérêt paysager fort . Leur protection est assurée au P.LU; ces espaces étant complètement inconstructibles.

L'ESPACE DES ACTIVITES ECONOMIQUES

C'est la zone d'activités de la Belle-Assise et son extension .

Par sa superficie importante et ses atouts (terrains plats , éloignement des habitations , bonne desserte , proximité de l'A 16) , le parc d'activités est destiné en premier lieu aux activités grandes consommatrices d'espace comme la logistique , aux industries , mais aussi aux entreprises commerciales ou artisanales . Implantée sur trois communes (avec Maisoncelle-Tuilerie et Hardivilliers) , et gérée par la Communauté de communes des vallées de la Brèche et de la Noye , il s'agit d'une zone intercommunale de grande envergure , dont l'influence dépasse largement les limites d'Oursel-Maison .

→ **Les axes principaux de développement de l'urbanisation**